

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le jeudi 25 août 2016 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Vente du Foulon et des parcelles communales B1174 et B1175 à M. Alain TALLARON
- Vente de 30 m² de la parcelle B 355 à monsieur et madame PICHOT Raymond
- Acquisition des parcelles D 447 et D 495 à Mme et M. Michel CARLES
- Affouage 2016 et 2017
- Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets
- Modification du tableau des effectifs
- Convention de servitude avec ERDF pour la pose d'un câble électrique sur la parcelle communale E 1258
- Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'installation d'un réseau de chaleur entre les Arcades et l'école Emilie Carles
- Projet de micro-crèche pour la vallée de la Clarée

Val-des-Prés, le 19 août 2016
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter 3 points à l'ordre du jour, concernant :

- Une convention avec le SyME05 relative à l'occupation du domaine privé communal pour l'installation de borne électrique sur le parking des Granges de la Clarée
 - Un don de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude pour la réfection du cadran sud de l'horloge
 - Un don des habitants de La Vachette pour la restauration de la chapelle PRAT
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve l'adjonction à l'ordre du jour des 3 points demandés par le Maire.

Vente du Foulon et des parcelles communales B1174 et B1175 à M. Alain TALLARON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente au 1^{er} décembre 2016 du bâtiment communal Le Foulon situé sur la parcelle B 354 au prix de 80.000 € ainsi que des parcelles communales B1174 et B 1175 d'une capacité de 66 m² au prix de 9.900 €, soit 89.900 €, à monsieur Alain TALLARON,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire,

- précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par monsieur Alain TALLARON.

Vente de 30 m² de la parcelle B 355 à Monsieur PICHOT Raymond

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente à Monsieur Raymond PICHOT de la partie communale de la parcelle B355, soit 30 m² au prix de 150 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire,
- précise que les frais de notaire seront pris en charge par Monsieur PICHOT.

Acquisition des parcelles D 447 et D 495 à Mme et M. Michel CARLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition des parcelles D 447 de 306 m² et D 495 de 989 m² appartenant à madame et monsieur Michel CARLES au prix de 1,50 € le m², soit 1.942,50 €,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire, auprès de Maître AUDIFFRED,
- précise que les frais seront pris en charge par la commune.

Affouage 2016 et 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes, pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, les parcelles 23 à La Vachette et 93 et 94 à Val-des-Prés pour les années 2016 et 2017,
- demande la délivrance à l'ONF des parcelles 23, 93 et 94,
- décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir : MM. Bernard VACHET, Thomas ASCHETTINO, Aldo DOLCI, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-145.1 du Code Forestier
- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 30 septembre 2018, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent,
- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait conformément au Code Forestier, de la manière suivante : un lot par feu, domicile fixe et réel dans la commune,
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 30 € par lot.

Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN) :

- approuve les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets, présentés par la Communauté de Communes du Briançonnais

Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe affectés au temps péri-scolaire, comme suit :

- adjoint technique 2^{ème} classe affecté à la cantine et à la garderie = 17h20mn hebdomadaires
- adjoint technique 2^{ème} classe affecté à la cantine et au ménage = 17h20mn hebdomadaires.

Convention de servitude avec ERDF pour la pose d'un câble électrique sur la parcelle communale E 1258

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la constitution d'une servitude sur la parcelle communale E 1258 au profit de ERDF pour permettre l'alimentation électrique de la parcelle E 1284.
- précise que la convention de servitude sera conclue à titre gratuit.

Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'installation d'un réseau de chaleur entre les Arcades et l'école Emilie Carles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre chargé d'élaborer le dossier de consultation des entreprises et du suivi des travaux d'installation d'un réseau de chaleur entre les Arcades et l'école Emilie Carles,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour le recrutement du maître d'œuvre.

Projet de micro-crèche pour la vallée de la Clarée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de micro crèche à Val-des-Prés pour la vallée de la Clarée
- sollicite la Communauté de Communes du Briançonnais afin qu'elle étudie la faisabilité de ce projet.

Convention pour le programme de développement d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le programme de développement d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE),
- autorise le Maire à signer une convention avec le SyME05 pour l'occupation d'environ 35 m² de la parcelle privée communale C 1331 pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables, pour une durée de 20 ans,

Dons de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Claude à la commune de VAL des PRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte les dons de 1.800 € et de 1.633 € faits à la commune par l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Claude,
- affecte les sommes recueillies à la restauration de l'Eglise Saint Claude et à celle de son mobilier.

Don de la part d'un regroupement de personnes ayant organisé la fête de La Vachette, à la commune de VAL des PRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- -accepte le don de 500 € de la part du regroupement de personnes ayant organisé la fête de La Vachette,
- -..affecte cette somme à la restauration de la chapelle PRAT à La Vachette.

Val-des-Prés, le 1^{er} Septembre 2016

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Août 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Vente du Foulon et des parcelles communales B 1174 et B 1175 à Monsieur Alain TALLARON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 4 mai 2016 relative à la vente du bâtiment communal Le Foulon, ainsi que la délibération du 15 juin 2016 relative au déclassement du domaine public situé autour du bâtiment. La première offre parvenue en Mairie est celle de monsieur Alain TALLARON. Le Maire propose de lui vendre le Foulon situé sur la parcelle B 354 au prix de 80.000€ suivant l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 8 avril 2009. Par ailleurs, il propose de vendre également les parcelles B 1174 de 65m² et B 1175 de 1 m² qui entourent le bâtiment, au prix de 150 € le m². Le Foulon étant loué jusqu'au 30 novembre 2016, la vente prendrait effet au 1^{er} décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente au 1^{er} décembre 2016 du bâtiment communal Le Foulon situé sur la parcelle B 354 au prix de 80.000 € ainsi que des parcelles communales B1174 et B 1175 d'une capacité de 66 m² au prix de 9.900 €, soit 89.900 €, à monsieur Alain TALLARON,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire,
- précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par monsieur Alain TALLARON.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



Annule et remplace la délibération enregistrée le 26/08/2016, pour rectification des conseillers municipaux présents et des conseillers ayant donné procuration.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/002)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Août 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Vente de 30 m² de la parcelle B 355 à Monsieur PICHOT Raymond

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Raymond PICHOT souhaite jouir de la parcelle B 355 dans son intégralité et qu'il demande à acquérir la partie appartenant à la commune. Le Maire propose de lui vendre la partie communale de 30 m² au prix de 150 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente à Monsieur Raymond PICHOT de la partie communale de la parcelle B 355, soit 30 m² au prix de 150 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire,
- précise que les frais de notaire seront pris en charge par Monsieur PICHOT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



Annule et remplace la délibération enregistrée le 26/08/2016, pour rectification des conseillers municipaux présents et des conseillers ayant donné procuration.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Août 2016Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Acquisition des parcelles D 447 et D 495 à Mme et M. Michel CARLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur Michel CARLES a donné son accord pour céder à la commune les parcelles D 447 de 306 m² et D495 de 989 m² situées dans le camping du Rosier au prix de 1,50 € le m². Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition des parcelles D 447 de 306 m² et D 495 de 989 m² appartenant à madame et monsieur Michel CARLES au prix de 1,50 € le m², soit 1.942,50 €,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire, auprès de Maître AUDIFFRED,
- précise que les frais seront pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160825-2016_06_004-DE
Regu le 12/09/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Août 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Affouage 2016 et 2017

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir, pour les besoins ruraux ou domestiques des affouagistes de la commune, la délivrance en nature de coupes dans la forêt communale. L'ONF propose la parcelle 23 à La Vachette et les parcelles 93 et 94 à Val-des-Prés. Les volumes de ces coupes étant importants, elles peuvent être délivrées pour deux années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes, pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, les parcelles 23 à La Vachette et 93 et 94 à Val-des-Prés pour les années 2016 et 2017,
- demande la délivrance à l'ONF des parcelles 23, 93 et 94,
- décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir : MM. Bernard VACHET, Thomas ASCHETTINO, Aldo DOLCI, soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-145.1 du Code Forestier
- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 30 septembre 2018, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent,
- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait conformément au Code Forestier, de la manière suivante : un lot par feu, domicile fixe et réel dans la commune,
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 30 € par lot.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160825-2016_06_005-DE
Regu le 12/09/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 25 Août 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : **Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets**

Monsieur le Maire présente les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets pour l'exercice 2015, dont les compétences relèvent de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. Thierry AIMARD et Emile ROMAN) :

- approuve les rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et d'élimination des déchets, présentés par la Communauté de Communes du Briançonnais

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



The image shows a handwritten signature in blue ink that loops around a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE VAL-DES-PRES' around the top edge and '05100' at the bottom. In the center of the stamp is a red emblem featuring a coat of arms with a crown and other heraldic symbols.

AR PREFECTURE

005-210501748-20160825-2016_06_006-DE
Reçu le 12/09/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/006)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Août 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire propose de modifier les temps de travail des postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe affectés au temps péri-scolaire. Le poste pour la cantine et la garderie passerait de 17h15mn à 17h20mn et le poste pour la cantine de 11h17 mn deviendrait un poste pour la cantine et le ménage à 17h20mn.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe affectés au temps péri-scolaire, comme suit :

- adjoint technique 2^{ème} classe affecté à la cantine et à la garderie = 17h20mn hebdomadaires
- adjoint technique 2^{ème} classe affecté à la cantine et au ménage = 17h20mn hebdomadaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160825-2016_06_007-DE
Regu le 12/09/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 25 Août 2016

Nombre de Conseillers :
en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :
18 Août 2016

Date d'affichage :
18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET
M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : **Convention de servitude avec ERDF pour la pose d'un câble électrique sur la parcelle communale E 1258**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de ERDF pour établir à demeure sur la parcelle communale E 1258 une canalisation souterraine sur une longueur d'environ 4 mètres pour alimenter la maison située sur la parcelle E 1284.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la constitution d'une servitude sur la parcelle communale E 1258 au profit de ERDF pour permettre l'alimentation électrique de la parcelle E 1284.
- précise que la convention de servitude sera conclue à titre gratuit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20160825-2016_06_008-DE
Regu le 12/09/2016

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Août 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'installation d'un réseau de chaleur entre les Arcades et l'école Emilie Carles

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 juin 2016 relative à une convention avec IT05 pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le dossier du réseau de chaleur entre les Arcades et l'école. Il présente au Conseil Municipal le cahier des charges remis par IT05 qui permettra de lancer une consultation pour recruter le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le cahier des charges pour le recrutement d'un maître d'œuvre chargé d'élaborer le dossier de consultation des entreprises et du suivi des travaux d'installation d'un réseau de chaleur entre les Arcades et l'école Emilie Carles,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour le recrutement du maître d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/009)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Août 2016

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : **Projet de micro-crèche pour la vallée de la Clarée**

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Les Enfants de la Clarée a mené une enquête sur les besoins de garde de jeunes enfants dans la vallée. Les demandes des familles sont nombreuses et une micro-crèche à l'échelle de la vallée s'avère utile. La commune de Val-des-Prés représente une position centrale et dispose d'un bâtiment qui pourrait accueillir un tel équipement. La compétence Petite Enfance relevant de la Communauté de Communes du Briançonnais, il convient de s'en rapprocher ainsi que des communes de Névalche et Montgenèvre, pour définir les participations de chacune des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de micro crèche à Val-des-Prés pour la vallée de la Clarée
- sollicite la Communauté de Communes du Briançonnais afin qu'elle étudie la faisabilité de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/010)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Août 2016**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SyME05 pour le programme de développement d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Monsieur le Maire rappelle le souhait émis par le Conseil municipal de voir installer sur le territoire de la commune des infrastructures nécessaires à la recharge de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables.

A ce titre, il convient de signer une convention avec le SyME05 fixant les conditions d'occupation du terrain. La convention précise qu'il est convenu l'installation d'une borne sur pied avec 2 points de recharge et 2 places de stationnement pour une surface d'environ 35 m² sur la parcelle C 1331 section, au lieu-dit l'Enclare à La Vachette. Cette installation nécessite une extension du réseau électrique avec pose d'un coffret de réseau et d'un coffret de branchement tarif jaune. D'autre part, le terrain concerné sera revêtu d'un enrobé à chaud, à la suite des travaux d'installation de la borne de recharge de véhicules électriques.

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2014/877 du 4 août 2014 relative à l'exonération de redevance d'occupation du domaine public les opérateurs dont le projet déposé en vue de créer, entretenir et exploiter un réseau d'infrastructures nécessaires à la recharge de véhicules électriques hybrides rechargeables a été reconnu de dimension nationale par décision du ministre chargé de l'écologie et du ministre chargé de l'industrie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le programme de développement d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE),
- autorise le Maire à signer une convention avec le SyME05 pour l'occupation d'environ 35 m² de la parcelle privée communale C 1331 pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables, pour une durée de 20 ans,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/011)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 25 Août 2016****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : Dons de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Claude à la commune de VAL des PRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Claude présidée par Monsieur Bernard PRUNIER souhaite participer à la restauration du cadran de l'horloge ainsi qu'à la restauration d'une estampe en faisant deux dons à la commune, l'un de 1.800 € et l'autre de 1.633 €. Il demande au Conseil Municipal d'accepter ces dons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte les dons de 1.800 € et de 1.633 € faits à la commune par l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Claude,
- affecte les sommes recueillies à la restauration de l'Eglise Saint Claude et à celle de son mobilier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2016/06/012)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 25 Août 2016**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

18 Août 2016

Date d'affichage :

18 Août 2016

L'an deux mil seize et le vingt-cinq août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : Mme Anaïs VACHET à M. Bernard VACHET

M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN

M. Gilbert GONON à M. Franck ROMAN

Secrétaire : M. Emmanuel PRAT est nommé secrétaire de séance

OBJET : **Don de la part d'un regroupement de personnes ayant organisé la fête de La Vachette, à la commune de VAL des PRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un regroupement de personnes, ayant organisé la fête de La Vachette souhaite faire un don de 500 € en espèces à la commune de VAL des PRES, pour la restauration de la chapelle PRAT située à La Vachette. Il demande au Conseil Municipal d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte le don de 500 € de la part du regroupement de personnes ayant organisé la fête de La Vachette,
- affecte cette somme à la restauration de la chapelle PRAT à La Vachette.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND